

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat

N° 27895

Vu le cadre de l'urbanisme notamment ses articles R.151-1, R.151-2 et R.151-38 ;
Vu la délibération en date du 29 septembre 2023 approuvant le Plan local d'urbanisme de Chaptelat ;
Vu l'arrêté n° 87 2024-027-1000 du 29 janvier 2024 portant révision du classement entre des infrastructures de transport terrestres de la commune de Chaptelat ;
Vu notamment les documents annexés à savoir :
- l'arrêté n° 87 2024-027-1000 du 29 janvier 2024, avec la liste des zones classées du département de la Haute-Vienne, et le plan de classement selon des infrastructures de transport terrestres de la commune de Chaptelat ;
- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune de Chaptelat ;
- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune de Chaptelat ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat ;

ARRÊTE

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat sont mises à jour de manière partielle au présent arrêté.
A cet effet, il est reporté dans les annexes du document, la décision suivante :

- l'arrêté n° 87 2024-027-1000 du 29 janvier 2024 portant révision du classement entre des infrastructures de transport terrestres de la Haute-Vienne ;
- la mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude de protection autour des caractéristiques de gaz d'hydrocarbures et de produits dérivés (S) établies par voie partielle.

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Chaptelat et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Chaptelat et au siège de Limoges Métropole, avant envoi.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026


Publié le mercredi 04 mars 2026

Assistance technique : [Service de l'urbanisme](#) - Sous l'égide d'un instance pour éviter de passer devant le tribunal administratif. Le présent document est communiqué dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026

 **27895.pdf**
(.pdf, 4,4 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**